



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

JLIB – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 12 décembre 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 02/12/2025, il a été constitué une SCI dénommée : JLIB Siège social : 1 RUE ERNEST SIBIRIL, 29660 CARANTEC Capital : 660.000€ Objet : L'acquisition de biens immobiliers sous toute forme, la mise en valeur, la transformation notamment d'une maison qui a pour objectif la résidence principale du couple constitué des associés fondateurs de la présente. L'administration, la gestion de biens qui ont pour objectif d'être la résidence principale d'un ou plusieurs associés fondateurs de la présente. En ce sens, les présents statuts subrogeront à toute loi portant sur la résidence principale et, plus généralement, l'exploitation par location de toute nature ou autrement, La vente de manière exceptionnelle de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément et plus spécialement dans le cadre de l'optimisation de la gestion et de la transmission d'un patrimoine familial. L'attribution de la jouissance gratuite de tout ou partie de ces immeubles et biens et droits immobiliers appartenant à la Société, au profit des associés ou de l'un d'eux. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, à savoir non limitativement : – la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, – l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, – la gestion des liquidités issues des apports sous toute forme des associés et mise en réserve ou report des bénéfices sous tout moyen ou forme. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Gérance : Mme Isabelle VERINE, 1 RUE ERNEST SIBIRIL, 29660 CARANTEC, M. Jean-Louis BELLEC, 1 RUE ERNEST SIBIRIL, 29660 CARANTEC Cessions de parts sociales : Les parts ou droits sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanimes des autres associés. —
L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par
décision extraordinaire. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BREST

[Consulter cette annonce en ligne](#)